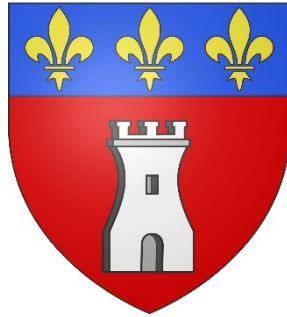


NAJAC



DISPOSITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
CONCURRENTE
SUITE A LA MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION
DOMANIAL**

**Réalisation, installation, exploitation, maintenance
d'une installation photovoltaïque en toiture salle
omnisport Zone du Puech 12270 Najac**

Mairie de Najac
9 rue du Bourguet
12270 Najac
0565297234
contact@najac.fr

SOMMAIRE

Article 1 : Organisateur de la consultation.....	3
Article 2 : Objet de la Consultation.....	3
Article 3 : Localisation.....	4
Article 4 : Objectif du projet.....	4
Article 5 : Conditions de participation et contenu du dossier – contenu du dossier de candidature.....	5
5.1 Présentation du candidat.....	5
5.2 Propositions techniques.....	5
5.3 Proposition financière.....	5
Article 6 : Déroulement de la consultation.....	5
6.1 Phase 1 – Remise des dossiers d’appel à manifestations d’intérêts.....	5
6.2 Phase 2 – Négociations.....	6
Article 7 : Critères d’évaluation des propositions.....	7
Article 8 : Renseignements complémentaires.....	7

Date limite de dépose des candidatures : Mercredi 30 juin 2021 à 8 heures

Article 1 : Organisateur de la consultation

Mairie de Najac
9 rue du Bourguet
12270 Najac
0565297234

Correspondant :
Maire de Najac
Gilbert Blanc gilbert.blanc@najac.fr

Article 2 : Objet de la Consultation

L'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Aussi, le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public une manifestation d'intérêt spontanée et d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par la conclusion d'un bail relatif à l'occupation des espaces identifiés ci-après. La Collectivité s'assure ainsi, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

C'est pourquoi la commune de Najac organise librement une mesure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

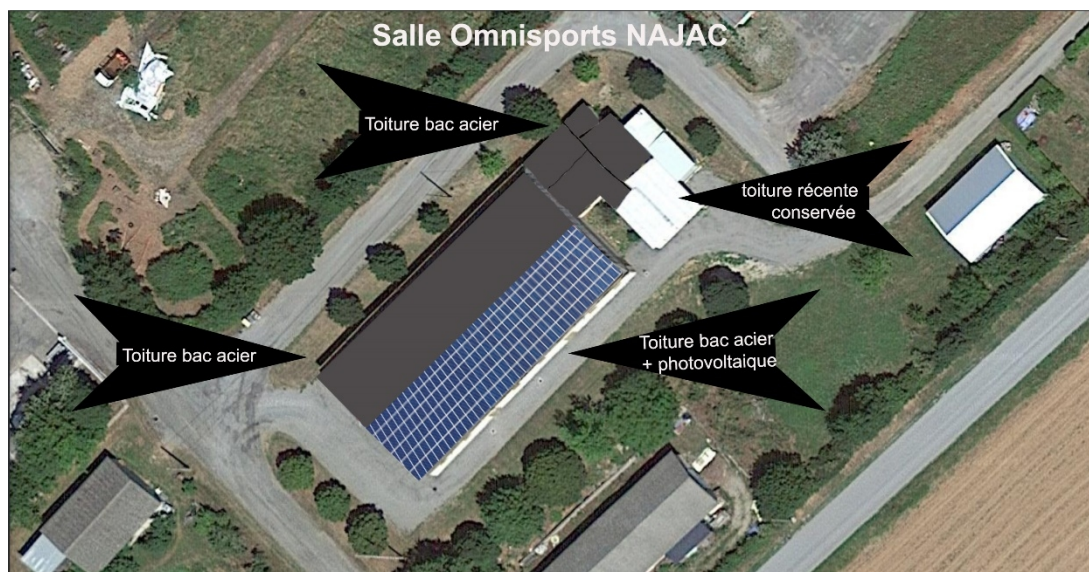
La manifestation d'intérêt spontanée porte sur l'occupation des toitures de la salle Omnisport de Najac, zone du Puech, sis sur la parcelle ZA101, espace intégrant le domaine privé de la collectivité, pour la production d'énergie solaire.

Le présent appel à manifestation d'intérêt doit permettre de sélectionner un candidat mais n'a pas pour vocation de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet. Ceux-ci seront définis et validés par toutes les parties lors de la phase qui suivra cet appel.

Article 3 : Localisation

Le projet porte sur la toiture de la salle omnisport Zone du Puech 12270 Najac, référence cadastrale : ZA 101

Un pan de toiture est orienté sud, sud-ouest et semble être particulièrement favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques. La surface envisagée est aux environs de 500 m².



Article 4 : Objectif du projet

La commune de Najac souhaite développer les énergies renouvelables et maîtriser les consommations d'énergie.

L'objectif principal du projet est de voir émerger rapidement une installation de production d'électricité photovoltaïque sur toiture, à l'emplacement ci-dessus indiqué, qui permettrait de :

- Produire de l'énergie électrique.
- Promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables.
- Promouvoir la dimension territoriale notamment, par la participation directe des acteurs du territoire (habitants, entreprises et collectivités).
- Valoriser le patrimoine foncier de la Collectivité.

Le projet devra s'intégrer dans une démarche globale en termes d'environnement, notamment l'exemplarité dans le choix des matériaux utilisés et plus généralement dans la réduction des impacts environnementaux du projet.

Le porteur de projet prendra à sa charge l'ensemble des opérations et démarches nécessaires à la finalisation du projet, de même que le financement et la maintenance de l'installation.

Le montage juridique du projet sera discuté à l'issue de la sélection du porteur de projet. Les candidats sont libres de présenter le montage juridique qui leur semble le plus approprié et la durée d'occupation souhaitée.

Article 5 : Conditions de participation et contenu du dossier - contenu du dossier de candidature

Les candidats devront constituer un dossier de réponse constitué des éléments suivants :

5.1 Présentation du candidat

Présentation du candidat et de ses partenaires afin qu'il soit possible d'apprécier l'objet social de l'entreprise, sa solidité financière, sa régularité au regard de ses obligations sociales et fiscales et les moyens techniques affectés à l'activité photovoltaïque. Le projet, s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable, devra mettre en valeur ses engagements visant à améliorer sa propre empreinte environnementale. L'origine des capitaux fera l'objet d'une considération particulière. Elle devra donc être justifiée.

Idéalement, le candidat devra intégrer des acteurs territoriaux, collectivités et citoyens, notamment.

5.2 Propositions techniques

Présentation des hypothèses techniques (puissance, ensoleillement, ...), des mesures d'intégration paysagère proposées, les caractéristiques de l'installation (puissance électrique nominale, production annuelle, nombre de panneaux, ...), les caractéristiques principales des matériels envisagés (panneaux photovoltaïques, supports, onduleurs, matériels électriques,...), la description des aménagements nécessaires, l'ensemble des éléments permettant de présenter un projet mené à bien, et les montants prévisionnels correspondants.

Le candidat pourra préciser toutes les assurances et certifications éventuelles requises et prévues.

A noter que la couverture actuelle en fibrociment reposant sur une structure en lamellé-collé sera remplacée en janvier-février 2022 par une couverture en bac-acier simple.

5.3 Proposition financière

La proposition financière comprendra le loyer proposé pour la location des surfaces : montant annuel par unité de puissance photovoltaïque crête installée réellement (€/kWc.an).

Avant de procéder à la sélection des candidats, si la commune constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, sans justification recevable, elle pourra demander à tous les opérateurs concernés de compléter leur dossier.

Article 6 : Déroulement de la consultation

6.1 Phase 1 - Remise des dossiers d'appel à manifestations d'intérêts

Les candidats remettront un dossier comprenant les documents de candidature mentionnés ci-dessus, étant précisé que la lettre de candidature devra identifier un référent ainsi qu'une adresse courriel permettant les échanges à venir.

Si une nouvelle offre est envoyée par le candidat elle annule et remplace l'offre précédente.

Tout intérêt manifesté postérieurement à la date limite de candidature ne sera pas pris en compte.

Le dépôt de l'appel à manifestation d'intérêt qu'il soit dématérialisé ou papier sera accompagné de la mention :

Avis d'appel à manifestation d'intérêts

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE
SUITE A LA MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR LA
DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DOMANIAL
Réalisation, installation, exploitation, maintenance d'une
installation photovoltaïque en toiture salle omnisport Zone du
Puech 12270 Najac**

Il pourra être effectué :

- Par courriel avec demande d'accusé de réception à gilbert.blanc@najac.fr
- Par envoi postal avec accusé de réception à:
Mr Le Maire
9 Rue du Bourguet
12270 Najac
- Par remise à l'accueil de la mairie contre récépissé

**Date limite de remise des dossiers de réponse à l'appel à
manifestation d'intérêts :**

Mercredi 30 juin 2021 à 8 heures

6.2 Phase 2 - Négociations

A l'issue d'une première analyse des projets au regard des critères mentionnés ci-après, les candidats pourront être admis à négocier.

Ces négociations prendront la forme d'audition(s) et / ou d'échanges par écrit.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la commune de Najac pourra conclure avec l'entité ayant manifesté spontanément son intérêt.

La signature d'un contrat de bail entérinera le choix de la mairie de Najac.

La commune de Najac se réserve la possibilité à tout moment, de ne pas donner suite aux propositions faites par les candidats.

Article 7 : Critères d'évaluation des propositions

CRITERE	COEFFICIENT
Présentation du candidat	60%
Proposition technique	20%
Proposition financière	20%

Article 8 : Renseignements complémentaires

Pour toute question complémentaire relative à la présente consultation, la consultation et le téléchargement de l'avis d'appel à manifestation d'intérêts, le dépôt du dossier de réponse, vous pouvez contacter : gilbert.blanc1@najac.fr

L'avis d'appel à manifestation d'intérêts est disponible sur le site Internet de la commune de Najac : <https://www.najac.fr>

Date d'envoi du présent avis : Vendredi 11 juin 2021